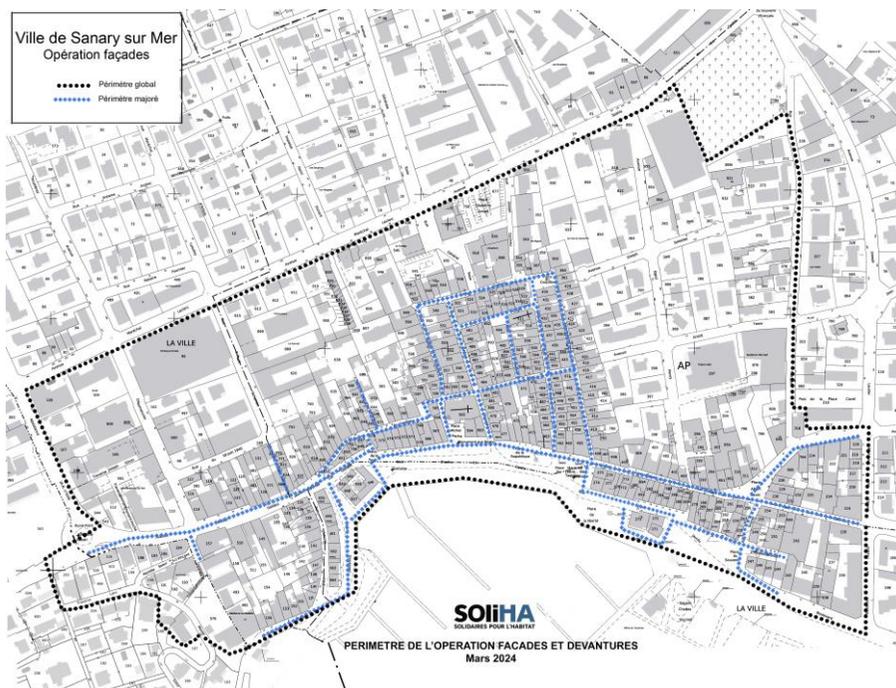


## OPÉRATION DE RÉNOVATION DES FAÇADES ET DEVANTURES COMMERCIALES



### Pourquoi

- ◆ Pour poursuivre la mise en valeur des rues du Centre Ville :
  - par l'aide au ravalement des façades
  - par l'aide à la réfection des devantures commerciales
- ◆ Pour dynamiser l'activité commerciale
- ◆ Pour soutenir l'activité locale du bâtiment.

### Comment

Inciter et aider les propriétaires à réhabiliter leur façade et leur logement en proposant gratuitement :

- ◆ des conseils techniques adaptés à leur immeuble,
- ◆ des conseils accompagnés d'une assistance dans la recherche et l'obtention de financements,
- ◆ des subventions, allouées par la Mairie de SANARY.

FAÇADES				DEVANTURES	
TAUX GLOBAL	TAUX MAJORE	Plafond de travaux peinture	Plafond de travaux enduit	TAUX GLOBAL	TAUX MAJORE
30%	40%	46 €/m <sup>2</sup>	76 €/m <sup>2</sup>	15% T.T.C. Plafonné à 991 €	30% T.T.C. Plafonné à 1525 €
taux majorés si devanture et façade simultanées					
40%	50%	50 €/m <sup>2</sup>	84 €/m <sup>2</sup>	25% TTC Plafonné à 1190 €	40% TTC Plafonné à 1830 €

*Nota : D'autres aides financières existent pour réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat. Elles sont accordées par l'Etat, l'ANAH, le Département, la CAF et certaines caisses de retraite.*

### Où

Sont concernés par la subvention municipale, les immeubles ou locaux commerciaux situés dans le périmètre d'opération ci-contre,

### Avec l'aide de qui

Cette opération est conduite par la Ville, avec le concours des partenaires suivants :

- ◆ le service de l'urbanisme de la ville de SANARY,
- ◆ SOLIHA Var, pour la mission de conseil et d'assistance technique et l'obtention de la subvention de la Ville.

## Procédure

- ◆ Consultation de l'architecte de SOLIHA, M. LELAIDIER Laurent, afin de prendre rendez-vous sur place, d'établir une fiche de recommandations et de choisir l'ensemble des travaux et des couleurs nécessaires au projet.

Tél. 04 94 22 65 85 ou 06.46.45.11.15

[I.lelaidier@soliha.fr](mailto:I.lelaidier@soliha.fr)

- ◆ Dépôt de la Déclaration Préalable au service de l'Urbanisme de la Mairie et attente de l'accord pour commencer les travaux
- ◆ Consultation des entreprises pour établissement des devis, selon la fiche de recommandations.
- ◆ Réservation de la subvention auprès de la mairie d'après devis.
- ◆ Attribution de la subvention communale sur présentation des factures acquittées, conformité des travaux réalisés et validation par le Conseil Municipal.

Mars 2024

**SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Maison de l'Habitat - Immeuble Les Cyclades - 1766 Chemin de la Planquette - 83130 LA GARDE - 04 94 22 65 85

SOLIHA est issu de la fusion des Mouvements PHCT et HABITAT & DEVELOPPEMENT

VAR



**SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT